

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 4 JUILLET 1846.

Convention de commerce conclue entre la Belgique et la France,
le 13 décembre 1845 ⁽¹⁾.

Amendement de M. ÉLOY DE BURDINNE, à la proposition de M. OSY.

Je propose :

- 1^o De substituer *deux ans* à six ans, et *un million* à quinze cent mille francs.
- 2^o D'ajouter à la fin du paraghe 1^{er}, les mots suivants : *provenant de la signature à la main.*

(1) Projet de loi, n° 133.
Rapport, n° 293.
Proposition de M. Osy, n° 311.
Proposition de M. Dumortier, n° 315.